Au titre de l'année 2025, l'index égalité s'établit pour le Département des Pyrénées-Atlantiques à 66/100.

Au regard des résultats obtenus pour chaque indicateur, le Département souhaite orienter son action sur les écarts de taux de promotion de grade et l'atteinte de la parité au sein des dix plus hautes rémunérations de la collectivité.

Ainsi, les objectifs de progression fixés sont les suivants :

-organisation d'échanges avec la DGCL pour sensibiliser aux difficultés générées par la construction des indicateurs et de leurs modalités de calcul qui ne prennent pas en compte les écarts femmes/hommes dans les effectifs d'agents promouvables et plus largement dans les filières au sein de la fonction publique territoriale. En effet, sur ce point, le score de la collectivité est la conséquence d'un important déséquilibre dans les effectifs au sein des filières médico-sociale et sociale et non d'une politique RH qu'il conviendrait de corriger ;

-poursuite des actions engagées afin de favoriser la mixité des emplois et de respecter les obligations de nominations équilibrées sur les postes d'encadrement supérieur figurant parmi les plus rémunérateurs.